

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 29 mai 2019**

**Délibération**

**N° 19.088.1**

**En exercice .....37**

**Présents.....24**

**Votants.....27**

**Pour .....27**

**Contre.....0**

**Abstention .....0**

**POLE RESSOURCES – SERVICE MARCHÉS PUBLICS**

**MARCHÉ PUBLIC N° 19S0001 – FOURNITURE DE CARBURANT  
GASOIL POUR LES BESOINS DU PARC AUTOMOBILE DU POLE  
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (PEDD) –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

*Date de la convocation : 23/05/2019*

L'an deux mille dix-neuf

**Et le 29 mai à 19h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**24 Conseillers communautaires présents :** monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**3 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), monsieur Bernard FABRE (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Serge PESCE).

**10 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Elodie AGOSTINHO, madame Danielle ALEXANDRE, madame Danièle BOSCH-LAURENS, madame Odile CORBIERE, madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Martine SIGNOUREL.

**Secrétaire de séance :** madame Géraldine ESCANDE-COLIN.

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mercredi 29 mai 2019**

---

**Marché public n° 19S0001 – Fourniture de carburant gasoil pour les besoins du parc automobile du Pôle Environnement et Développement Durable (PEDD) – Autorisation de signature**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres du 7 mai 2019 ;

**Considérant** que la Communauté de communes doit renouveler le marché de fourniture de carburant gasoil pour les besoins du parc automobile du Pôle Environnement et Développement Durable afin d'assurer la continuité de service ; qu'une consultation pour les besoins de la Communauté de communes a été lancée ;

**Considérant** que cette procédure a pris la forme d'un appel d'offres ouvert européen, dont la publicité a été lancée le 14 mars 2019 au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil acheteur de La Domitienne ; qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum ;

**Considérant** que les fournitures faisant l'objet du marché sont réglées par application aux quantités achetées, des prix unitaires du barème de vente du fournisseur applicable à l'ensemble de sa clientèle, affectés des rabais indiqués au cadre du bordereau de prix unitaire ;

**Considérant** qu'à l'occasion de sa réunion du 15 mai 2019, la Commission d'appel d'offres de la Communauté de communes a attribué le marché à la société CHARVET LA MURE BIANCO, ayant son siège social 42 Cours Suchet à LYON (69286), dont l'établissement qui exécutera la prestation est situé à VENDARGUES (34740), pour un prix de base variable à l'hectolitre, au 11 avril 2019, de 136,37 euros hors taxes, diminué du rabais fixe de 19,60 euros, soit 116,77 euros hors taxes (140,12 euros TTC) ;

**Considérant** que le rabais fixe de 19,60 euros hors taxes est valable pendant toute la durée du marché et sera appliqué au prix constaté à la pompe le jour de la livraison ; qu'une clause de sauvegarde limite l'écart à 5% entre le prix TTC proposé par le titulaire et le prix moyen officiel du gasoil ([http://www.prix-carburants.developpement-durable.gouv.fr/petrole/se\\_cons\\_fr.htm](http://www.prix-carburants.developpement-durable.gouv.fr/petrole/se_cons_fr.htm)) ;

**Considérant** que ce marché prendra effet à compter du 12 juin 2019 ou de la date de notification au titulaire si celle-ci est postérieure ; que la durée d'exécution est fixée à un an reconductible tacitement trois fois un an, soit une durée maximum de quatre ans ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6<sup>ème</sup> vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_08

**I. ENTERINE** le marché public attribué par la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes dans les conditions et modalités ci-dessus rappelées.

**II. PRECISE** que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

**III. AUTORISE** en conséquence monsieur le Président à signer le marché public afférent ainsi que tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_08

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20190529-DELIB\_19\_08